

ZONE DE POLICE VESDRE

VERVIERS-DISON-PEPINSTER

www.policevesdre.be



Police

Zone Vesdre

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication immédiate

Dossier traité par : Eric Piscart - Consultant en communication
Zone de police Vesdre - 087/329 251 - 0494/501 774

Verviers, le 30 septembre 2010

Attention à la fausse taxe provinciale !

La Zone de Police Vesdre appelle la population à la prudence. En effet, depuis plusieurs jours, des citoyens ont reçu une lettre demandant le paiement d'une fausse taxe provinciale présentée comme une « taxe sur l'environnement et la qualité de la vie en Province liégeoise ».

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie.

La Police Vesdre demande aux citoyens d'être très attentifs s'ils venaient à recevoir un courrier avec l'en-tête de la Province de Liège demandant le paiement d'une telle taxe.

Dans tous les cas, il ne faut effectuer aucun paiement vers le numéro de compte **833-5706153-95** qui est utilisé par le ou les escrocs.

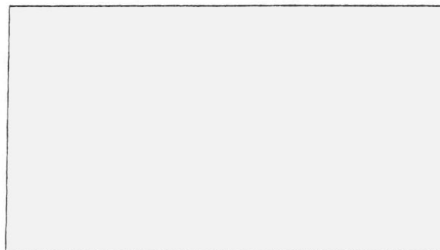
Le courrier qui circule actuellement, essentiellement d'ailleurs dans le centre de Verviers, comprend également un certain nombre d'expressions caractéristiques ou de fautes d'orthographe comme « Province liégeoise », « trie sélectif » ou « pour continuer sur cette belle lancé ».

Si des personnes avaient néanmoins déjà payé cette fausse taxe, elles doivent se rendre auprès du service de police de leur domicile afin de déposer plainte. Les habitants de Verviers, Dison et Pepinster peuvent se rendre dans leur maison de police.

En cas de doute par rapport à une demande de paiement de taxe provinciale, il convient de contacter la Province de Liège au 04/220 22 74.

ANNEXE : Lettre demandant le paiement de la fausse taxe provinciale

Actions Provinciales	10,00 euro
Total à payer	10,00 euro
Exercice	2010-2011
Numéro d'article	Réf 01021102



Madame, Monsieur,

Concerne : dernier paiement de taxes sur l'environnement et la qualité de vie en Province liégeoise

Afin de lutter pour garder nos lieux de vie et notre environnement propre, sain et vivable, la province de Liège fait au quotidien la promotion d'actes et de gestes civiques pour une vie plus saine et agréable pour nous et nos enfants. A travers des poubelles publiques à tri sélectif des aménagements d'espaces verts, des lampes publiques plus écologiques et d'autres actions comme l'exposition sur notre terre (Sos planet) à la gare de Guillemins ...

Pour continuer sur cette belle lancée, nous vous mettons à contributions à travers une petite taxe provinciale civique pour un avenir plus vert.

Nous vous prions de bien vouloir régler le montant de **10euros au plus tard le 15 octobre 2010**.
En cas de non paiement ou de retard nous serons dans l'obligation de vous envoyer un rappel impliquant des frais administratifs à votre égard.

Veuillez verser la somme de 10euros sur le compte : 833-5706153-95 avec la communication pltv01021102 à l'adresse Province Liège 4000/Verviers4800.

Règlement adopté par le Conseil provincial de Liège en séance du 27 novembre 2009

Date d'envoi du courriel : septembre 2010

Date ULTIME de paiement : octobre 2010

AVIS AUX CONTRIBUABLES

1. Les taxes dues sont recouvrables comme les impôts au profit de l'Etat.
2. Tout redevable en retard de paiement sera poursuivi conformément à la loi. Il lui sera réclamé des intérêts de retard calculés selon les dispositions en vigueur pour les impôts de l'Etat.
3. Demandes de renseignements: le redevable doit s'adresser par écrit au collège communal ou se présenter personnellement au Service des Finances-Taxes.
4. Réclamations: le Receveur n'est pas compétent pour statuer en cas de réclamation. Celle-ci doit être adressée dans les six mois à date de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle au collège communal,



REF 123456789012 AAPO

Paiement bancaire au compte

833-5706153-95

Commu. : pltv01021102

La Province de Liège



Le receveur provincial

J. Dornier

La réclamation doit être écrite, motivée et énoncer la nature de l'impôt, l'exercice et le numéro d'article de rôle; une copie de l'avertissement extrait de rôle doit être jointe à votre réclamation.